



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

DIGITAL LEARNING

COMMENT GÉRER LES PETITES COPROPRIÉTÉS OU LES COPROPRIÉTÉS À DEUX APRÈS LE 1^{ER} JUIN 2020

OBJECTIFS

Comprendre et maîtriser les particularités introduites par l'ordonnance du 30 octobre 2019

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier / gestionnaire et assistant de copropriété

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Marie-Hélène MARTIAL, MHM CONSULTANTS, Formation-Conseil et Coaching



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

RAPPEL DE LA LÉGISLATION ACTUELLE POUR LA GESTION DES PETITES COPROPRIÉTÉS ET POUR LES COPROPRIÉTÉS À DEUX

Rappel des dérogations et des difficultés rencontrées dans ces copropriétés



PARTIE 2

PETITES COPROPRIÉTÉS

- Notions clés : dispositions relatives au nombre de lots ou au montant du budget prévisionnel
- Conseil syndical facultatif
- Comptabilité simplifiée
- Syndicat coopératif
- La prise de décision : assemblée générale et consultation écrite



PARTIE 3

COPROPRIÉTÉS À DEUX

- Représentation du syndicat
- Conflit d'intérêts
- Convocation à l'assemblée générale
- Modalités de décision en assemblée générale
- Décision unilatérale
- Décision bilatérale par consultation
- Contestation des décisions
- Etat des dépenses et créances
- Mise en péril de l'intérêt commun
- Mesures urgentes
- Autorisation judiciaire et aliénation



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT